

---

Discours des jeunes citoyens élèves de la citoyenne Leménager, section Arcis à Paris, qui prononcent un discours sur leur amour républicain et le patriotisme de leur institutrice, et réponse du Président, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours des jeunes citoyens élèves de la citoyenne Leménager, section Arcis à Paris, qui prononcent un discours sur leur amour républicain et le patriotisme de leur institutrice, et réponse du Président, lors de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 483-484;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31092\\_t1\\_0483\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31092_t1_0483_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

N. B. — J'ay jetté au bureau de la poste de Toulouse un double de la présente, mais de peur qu'elle ne s'égaré, j'envoie encore celle-cy.

On observe que lorsque ce représentant du peuple l'a fait arrêter, il ne pouvoit avoir connoissance du décret (1).

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de la lettre du citoyen Dario, premier suppléant du département de la Haute-Garonne, appelé pour remplacer Julien, par décret du 14 de ce mois, et mis en arrestation à Toulouse, par Dartigoeyte, représentant du peuple ;

« Sur la motion d'un membre [MONNEL], charge son comité des décrets d'écrire à Dartigoeyte, pour qu'il laisse au citoyen Dario la liberté de se rendre sans délai à son poste (2).

## 25

La société populaire d'Uzès-la-Montagne félicite la Convention nationale sur son énergique décret contre les gens suspects.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Uzès-la-Montagne, 16 vent. II] (4).

Représentants du peuple souverain, vous venez de consolider la République par votre décret du 8 de ce mois contre les gens suspects ; vous avez porté la terreur dans l'âme de ces hommes qui avoient juré d'anéantir la liberté naissante ; vous avez ranimé l'énergie des patriotes. Il n'y a que les mesures révolutionnaires qui puissent nous sauver ; nous applaudissons à ce décret salutaire, vous avez bien mérité de la patrie en faisant votre devoir. Continuez, Représentants, à marcher à grand pas dans le sentier révolutionnaire ; les mesures vigoureuses que vous prenez font trembler les trônes qui sont prêts à s'écrouler, et déconcertent les ennemis de la patrie. Bientôt toutes les nations suivront l'exemple des Français et nous ne formerons qu'une même famille qui aura secoué le joug tyrannique qui pesoit sur nos têtes. Comptez toujours sur le patriotisme brûlant des sans-culottes d'Uzès-la-Montagne. Les loix qui émaneront de la Sainte Montagne seront strictement par eux exécutées. S. et F. »

DUMAS (présid.), CAUSAN (secrét.), PRADEN, COULETAIN, BASCLED.

## 26

De jeunes citoyennes élèves de la citoyenne veuve Leménager, section des Arcis à Paris, se présentent à la barre et prononcent un discours

(1) *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 576.

(2) P.V., XXXIII, 341. Minute de la main de Monnel (C 293, pl. 956, p. 8). Décret n<sup>o</sup> 8443. Reproduit dans B<sup>in</sup>, 28 vent.

(3) P.V., XXXIII, 341. *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1199.

(4) C 295, pl. 993, p. 14.

qui respire l'amour le plus pur du républicanisme, en prouvant le zèle et le patriotisme de leur institutrice (1).

L'UNE D'ELLES (2). Législateurs,

Qui doit plus que vous avoir part à notre reconnaissance, encore dans l'âge de liberté, nous allions bientôt sans vos sages lois, tomber comme le reste des hommes sous le fer de l'esclavage. Mais à peine ouvrons-nous les yeux, qu'on nous montre les pilotes qui par leurs vertus et leurs talents gouvernent avec tant de sagesse le vaste vaisseau de la république.

Alors avide d'apprendre ce qu'ils nous enseignent, nous ouvrons nos livres, et n'y voyons que ce que notre cœur nous a dicté d'avance. La foiblesse de notre âge ne nous permet pas toujours de juger de l'immensité de vos travaux. Nos maîtres nous l'explique, et cela enflâme notre amour pour nos Législateurs et nous fait surmonter avec facilité les difficultés de l'étude ordinaire à notre âge.

C'est à vous, Représentans du peuple, que nous devons notre bonheur, c'est vous qui brisâtes les fers que l'on nous préparoit ; vous devîntes alors nos pères et nos bienfaiteurs.

Nous ne connoîtrons que vos lois, et nos cœurs n'étant pas gâtés par celles de l'Ancien régime concevront encore plus de dévouement pour vos sublimes leçons. Accoutumés à les suivre dès la plus tendre enfance, nous ferons passer cette ardeur dans le cœur de nos enfans, et si notre sexe ne nous offre pas la gloire de voler aux frontières, nous espérons qu'il nous procurera le bonheur de donner à la Patrie de braves défenseurs.

Voici, Législateurs, quels sont nos principes ; demeurez à votre poste pour votre gloire et la nôtre, continuez à exterminer les intrigans et que l'humanité outragée soit enfin vengée. Que tous les peuples de la terre soient contrains de vous reconnoître pour leurs maîtres en politique et les protecteurs des hommes. Vive la République, Vive la Montagne. »

Air : Mon honneur dit...

Législateurs de notre enfance

Nous vous offrons les premiers sentimens

Votre couronne est la reconnaissance [tems.

Que nos cœurs vous ont vouée pour tous les

Sur la Montagne contempons nos modèles

Leurs vertus doivent toujours nous guider

Mais pour cela il faut des cœurs fidèles

C'est ce qu'ici nous avons toutes juré (3).

(Applaudissemens.)

(1) P.V., XXXIII, 341.

(2) Lettre d'envoi, 25 pluv. II (C 295, pl. 993, p. 12) : « Citoyen président,

Le feu qui sort de l'incorruptible Montagne, a enflammé le cœur de mes jeunes élèves, et le mien, du plus pur patriotisme, et leur a fait concevoir le désir d'en faire part aux représentans du peuple en prononçant un discours qui ne sera sûrement pas digne des législateurs, mais au moins il sera l'expression de leurs véritables sentimens.

J'ai l'honneur d'être avec respect....

V<sup>vo</sup> Le Ménager ».

(3) C 295, pl. 993, p. 13. Mention dans B<sup>in</sup>, 25 vent.; *J. Lois*, n<sup>o</sup> 534; *J. Matin*, n<sup>o</sup> 580.

Le président leur répond, leur accorde les honneurs de la séance, et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin du discours prononcé par ces jeunes citoyennes (1).

## 27

Un secrétaire donne lecture de la rédaction des procès-verbaux des séances du 16 brumaire au soir, et de celle du 19 ventôse.

Adoptées (2).

## 28

On donne lecture d'une lettre des membres composant l'administration régénérée du département du Gard (3).

[Nîmes, 18 vent. II. Au présid. de la Conv.] (4).

« Parler peu mais agir beaucoup est la devise des Républicains. L'état de dénuement de nos braves défenseurs, combattant presque nus dans les montagnes, au milieu des glaces et des frimas, les satellites du tyran espagnol, a constamment excité nos vives sollicitudes. Jamais dévouement plus patriotique, plus universel ! Tous les citoyens du Gard sont venus au secours de leurs frères d'armes, tous les districts se sont pressés de fournir leur contingent en effets d'habillement, et en moins de quelques mois, des envois considérables ont été faits à l'armée des Pyrénées-Orientales.

Grâce au zèle et à l'activité infatigables du secrétaire général de l'administration, non seulement nous avons fourni au-delà de notre contingent, mais encore une foule d'objets non requis par l'arrêté des représentants du peuple. Deux cents tentes ont été construites par nos soins, un plus grand nombre se prépare, et nous sommes résolus à tout sacrifier, à épuiser toutes nos ressources, pour l'approvisionnement de nos armées qui combattent pour assurer le triomphe de la liberté et de l'égalité.

Nous te prions, Citoyen président, de mettre sous les yeux de la Convention, le tableau des effets d'habillement, d'équipement et de campement que nous avons envoyés aux armées de la République, ainsi que les deux lettres des Représentans du peuple qui ont applaudi à nos civiques travaux (5). Mériter les suffrages de la Convention nationale, contribuer aux succès de nos armes et au bonheur de la Patrie, sera pour nous la plus douce des récompenses. »

BONICEL, Elie DUMAS (présid.), GUIQUET, BRUNON, POULON, CHAUVARD, B. RIGAS (sec. g<sup>ra</sup>).

(1) P.V., XXXIII, 341.

(2) P.V., XXXIII, 341.

(3) P.V., XXXIII, 341. B<sup>te</sup>, 25 et 28 vent. (2<sup>e</sup> suppl<sup>e</sup>); M.U., XXXVII, 411; C. Eg., n<sup>o</sup> 575; J. Sablier, n<sup>o</sup> 1199; J. Fr., n<sup>o</sup> 538; Ann. patr., p. 1955; J. Lois, n<sup>o</sup> 534; J. Matin, n<sup>o</sup> 580.

(4) C 294, pl. 982, p. 9.

(5) Lettres de Cassanyes et Gaston des 3 et 14 niv. II (C 294, pl. 982, p. 12 et 13).

[Etat des effets expédiés à l'A. des Pyr.-Or.] (1).

Contingent assigné au Département en vertu dudit arrêté :

1 500 habits, 1 500 vestes, 3 000 paires de culottes, 7 000 chemises, 2 000 paires de bas, 8 000 paires de souliers, 500 capotes, 1 500 couvertures.

Expédié à l'armée :

3 350 habits, 4 498 vestes, 5 943 paires de culottes, 6 764 chemises, 1 732 paires de bas, 8 659 paires de souliers, 1 680 roupes, redingotes ou capotes, 1 443 couvertures.

[Effets non demandés par l'arrêté du 20 sept. et expédiés à l'armée]

3 420 paires de guêtres, 1 601 sarots, 23 balles de vieux linges, 196 tentes dont 84 avec tous leurs attrait, 49 draps de lit, 17 bonnets, 6 nappes, 288 essuye-mains, 2 balles de vieux papiers pour cartouches, 1 100 piques, 2 016 petits boutons d'uniformes, 335 chapeaux, 315 cols, 156 boucles de guêtres, 60 boucles de bretelles, 44 banderolles, 30 bretelles de fusils, 279 gibernes, 246 sacs de campagne, 264 sacs de peau, 720 peignes à retaper, 420 peignes à démêler, 300 brosses, 1 270 tournevis, 2 250 tire-balle, 7 758 boulets de divers calibres.

Sur la proposition d'un membre [VOULLAND], le décret suivant est rendu.

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture d'une lettre des membres composant l'administration régénérée du département du Gard, à laquelle étoit joint un tableau de divers effets d'habillement, équipement et armement, que le zèle et l'activité infatigables de ces administrateurs ont fait passer aux armées de la République ;

» Déclare que cette administration et les administrés qui ont contribué aux fournitures pour les besoins des armées, ont bien mérité de la patrie et décrète que la lettre et le tableau qui y est joint seront insérés dans le bulletin.

« La Convention nationale suspend son jugement sur ce qui concerne le citoyen Rigal, secrétaire-général de l'administration » (2).

## 29

Une députation envoyée par le peuple du comté de Leyen, terre d'Empire, est introduite dans l'intérieur de la salle, et vient en son nom manifester le désir d'être réuni à la France, dont il partage les principes républicains (3).

L'ORATEUR de la députation. Représentant du peuple souverain de la République française,

Je suis envoyé vers vous par le peuple de trente communes composant le ci-devant comté de Leyen, terre d'Empire. Ce peuple, gouverné ci-devant par un petit despote, a manifesté dans plusieurs circonstances son penchant déterminé

(1) C 294, pl. 982, p. 11. Du 16 vent. II.

(2) P.V., XXXIII, 342. Minute de la main de Voulland (C 293, pl. 956, p. 9). Décret n<sup>o</sup> 8445.

(3) P.V., XXXIII, 342. J. Mont., p. 989; J. Matin, n<sup>o</sup> 580; Ann. patr., p. 1956; Rép., n<sup>o</sup> 86; C. Eg., n<sup>o</sup> 575; J. Fr., 538; Mess. soir, n<sup>o</sup> 576.